

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE

DE LA

SURETÉ NATIONALE

Lyon, le 17 septembre<sup>193</sup> 1940

Commissariat spécial  
de LYON.

Le Commissaire divisionnaire, chef  
des services de police spéciale,

N<sup>o</sup> 297

à Monsieur le PRÉFET DU RHONE  
( Secrétaire général pour la police )  
4<sup>e</sup> division - 1<sup>er</sup> bureau

En réponse à votre note du 6 Août dernière relative à M.M. BERARD Léon et BERARD Félix, j'ai l'honneur de vous confirmer mes communications antérieures concernant ces personnages, en particulièrement mes rapports n<sup>os</sup> 2656 et 4883 des 25 avril et 28 juillet 1939.

Je puis seulement ajouter que le docteur Félix BERARD fut ~~en~~ mobilisé au début des hostilités, comme médecin-major, en Corse. Par la suite, étant malade, il dut être réformé ou mis en congé et rentrer à Giens. Je crois savoir qu'il eut alors quelques contacts avec le deuxième bureau de l'EM. de la Marine à Toulon. On prétend qu'il regrettait son attitude passée, arguait de son loyalisme et proposait de consacrer son activité à une propagande contre le Reich.

Fin mai et début juin, des fonctionnaires de L'inspection générale des services de police criminelle à la Direction de la Sûreté nationale, procédèrent à une enquête étendue sur M.M. BERARD père et fils. Certains renseignements contenus dans le dossier y relatif de mon service leur furent communiqués lors de leur passage à Lyon.

Je n'ai pu obtenir de nouveaux éléments d'information touchant le rôle du docteur Félix BERARD qui ne semble pas avoir, depuis 1939, repris une activité suspecte à Lyon.

Quant au professeur BERARD il ne m'avait jamais été signalé qu'il se livrât lui-même à des agissements anti-nationaux et partageât les sentiments de

de son fils à l'égard de l'Allemagne; au contraire, on  
disait qu'il n'était pas du tout d'accord avec lui sur ce  
point.

M. Otto ABETZ avait bien été reçu à son domicile  
le 23 avril 1939, par Mme. BERARD et M. Félix BERARD, mais  
il était lui-même absent de Lyon à ce moment .

Le Commissaire divisionnaire  
de police spéciale: